

**ARRÊTÉ N° ARR\_2024\_0680\_TARIF CH JURASUD USLD\_062024\_HEB DEP**  
fixant les tarifs journaliers 2024  
de l'UNITE DE SOINS DE LONGUE DUREE  
du Centre Hospitalier JURA SUD  
Site "Résidence La Vallière" à LONS LE SAUNIER  
à compter du 1er juin 2024

Service : PDS - SEBC - TARIFICATION CONTROLE DES ETABLISSEMENTS

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles :  
• R. 314-158 à R. 314-193 relatifs aux modalités particulières de financement des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes ;  
• L. 351-1 à L. 351-7 et R. 351-15 à R. 351-19 relatifs aux contentieux de la tarification sanitaire et sociale et à l'introduction des recours ;
- VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- VU le décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et II de l'article L 313-12 du CASF ;
- VU l'arrêté ARS n° 2015-289 du 30 septembre 2015 portant transformation du Centre Hospitalier de Lons le Saunier en Centre hospitalier Intercommunal dénommé CH JURA SUD par fusion des Centres Hospitaliers de Champagnole, de Lons le Saunier et du Centre Hospitalier Intercommunal d'Arinthod – Orgelet – St Julien ;
- VU la délibération du Conseil départemental du Jura n° CD\_2023\_051 du 20 novembre 2023 fixant pour 2024 l'objectif annuel d'évolution des dépenses ;
- VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement ;
- VU les propositions de modifications budgétaires transmises par l'autorité de tarification pour 2024, le 8 avril 2024 ;
- VU les différents échanges par messages et notamment l'envoi par message du 21 mai 2024 d'éléments complémentaires aux documents budgétaires 2024, de la part de l'établissement ;
- VU l'avis de Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle des Solidarités ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à Madame la Directrice Générale des Services du Département ;

### ARRÊTE

ARTICLE 1 Les tarifs journaliers de l'**USLD du CH JURA SUD Site « La Vallière » à LONS LE SAUNIER**, sont fixés comme suit, à compter du **1<sup>er</sup> juin 2024** :

<b>TARIFS USLD</b>		
+ 60 ANS	HÉBERGEMENT Chambre à 1 ou 2 lits	<b>66,23 €</b>
	DÉPENDANCE	
	GIR 1 et 2 3 et 4 5 et 6	<b>30,32 €</b> <b>19,24 €</b> <b>8,16 €</b>
- 60 ANS	HÉBERGEMENT Chambre à 1 ou 2 lits	<b>94,14 €</b>

ARTICLE 2 Pour les résidents de plus de 60 ans et dont le domicile de secours est situé dans le Jura, une dotation globale relative à la dépendance prenant en compte le niveau de dépendance moyen des résidents, est versée aux établissements au titre de l'APA.

Pour l'exercice 2024, la dotation globale est fixée à **525 756 €** pour l'USLD Site de LONS LE SAUNIER.

Cette dotation 2024 est versée sous forme de 12 acomptes mensuels.

ARTICLE 3 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir à la juridiction territorialement compétente dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 4 Madame la Directrice Générale des Services du Département, Messieurs le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle des Solidarités, le Président du Conseil de Surveillance, le Directeur de l'établissement susvisé, ainsi que Monsieur le Chef de service de gestion comptable de Lons-le-Saunier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en préfecture, publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr/> et affiché dans les locaux de l'établissement.

Fait à Lons-le-Saunier

#### Destinataires :

- Département
  - Mission Comptabilité
  - Site Internet du Département
- Chef de service de gestion comptable de Lons le Saunier
- Établissement
- Préfecture

#### **Signature de l'arrêté**



Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le 04-06-2024



ID : 039-223900010-20240604-ARR\_2024\_0680-AR